

**CHIRON Thomas**

---

**De:** Dominique NARBÉY <dnarbey@hotmail.fr>  
**Envoyé:** mardi 27 novembre 2018 14:22  
**À:** AET - Enquete Publique  
**Objet:** Contribution D.Narbey

Bonjour ci dessous ma contribution en remplacement de mon précédent mail qui comporte une erreur de date, merci de bien vouloir m'en excuser.  
Dominique Narbey

Dominique NARBÉY  
2018

Lorient, le 27 novembre

26, boulevard Franchet d'Esperey

56100 Lorient

Madame Sylvie Chatelin

Mairie de Lorient

2, boulevard général Leclerc

BP 30010

56315 LORIENT CEDEX

Objet : Enquête publique loi sur l'eau

Dragages d'entretien de la rade de Lorient

Madame la présidente,

Je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique concernant le plan de gestion des dragages des sites portuaires de la rade de Lorient..

Pour ma part, je ne puis qu'apprécier l'ensemble de la procédure menée qui permet de garantir la conformité des opérations au regard de la loi et de la protection de l'environnement. Les analyses menées à bien attestent que les sédiments à draguer et immerger sont exempts de pollution significative.

S'agissant de la problématique des dragages en tant que tels, il faut bien avoir conscience qu'ils relèvent tout simplement du nécessaire entretien des espaces portuaires. Les sédiments une fois dragués, il convient de trouver une solution pour les évacuer. Traditionnellement, l'immersion en mer constitue l'issue logique de leur élimination dès lors que leur caractère sain est avéré.

En effet, si un stockage et traitement à terre peuvent sembler intéressants, trouver un site adapté s'avère très compliqué : si les « marins » ne veulent pas des sédiments pollués, les « terriens » n'en voudront pas plus. Le stockage et le traitement des 10% de sédiments pollués ne manquera pas de poser problème lorsqu'il sera abordé..

Si on veut préserver nos espaces portuaires :

- soit on en assure l'entretien et on immerge les sédiments propres de façon à limiter leur traitement à terre aussi difficile à organiser que coûteux pour l'ensemble de la collectivité et mal accepté des riverains des sites concernés.
- soit on ferme les ports et on renonce à cette richesse de notre patrimoine économique, culturel, environnemental, et on renonce aux milliers d'emplois correspondants, ce qui serait bien évidemment catastrophique pour le Pays de Lorient et ses habitants.

La condition incontournable et qui semble ici assurée, consiste à procéder aux opérations en limitant autant que possible leur impact environnemental sur l'écosystème maritime.

La démarche originale et méthodiquement menée qui consiste à s'organiser entre les différents opérateurs pour procéder à des opérations limitées en tonnage et réparties dans le temps, apparaît comme exemplaire et de nature à favoriser l'acceptation citoyenne du dispositif. Il convient de la saluer et de l'encourager.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique Narbey